

*Études de droit administratif polonais*, publiées sous la rédaction de Z. Rybicki et M. Gromadzka, Wrocław 1976, Ossolineum, 234 pages.

Depuis quelques temps, l'Académie Polonaise des Sciences a entrepris une série de publications qui présentent en français, russe et anglais les positions les plus intéressantes portant sur les problèmes que la science polonaise du droit s'applique à étudier actuellement. Il est heureux que l'une des premières publications de cette série soit consacrée à des problèmes de droit administratif, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un choix d'études traitant de différentes questions relevant de cette branche du droit. Car, de cette manière, le lecteur étranger est à même d'avoir une vision d'ensemble du droit administratif polonais. Par ailleurs, l'ouvrage présente plusieurs auteurs qui enseignent dans divers centres universitaires ou exercent leur activité à l'Institut de l'État et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences. Et comme les études de ce recueil traitent, en règle générale, des questions dans lesquelles ces auteurs se spécialisent depuis longtemps, il s'agit en fait d'une présentation intéressante et vivante de la science actuelle du droit administratif polonais.

Les études en question ne sont pas vastes. Elles comptent en général moins de vingt pages, ce qui fait que le livre en comporte une quinzaine, que les rédacteurs ont réuni en trois groupes de problèmes. Le premier groupe concerne la réforme des organes locaux de l'administration de l'État dans les années 1972 - 1975, le second englobe les problèmes relatifs au contrôle de l'administration, et enfin le troisième traite de nombreux problèmes diversifiés concernant la place, le rôle, les tâches et le fonctionnement de l'administration à l'époque de la révolution scientifique et technique qui progresse. Un tel choix semble être justifié non seulement par l'importance que ces problèmes présentent pour le développement de la théorie, mais aussi par leur valeur pour la pratique administrative. En effet, la jonction de ces deux éléments, théorique et pratique, est un principe fondamental de la science du droit administratif en Pologne.

Le recueil s'ouvre avec une étude concise de Jerzy Starościak sur le principe de l'élasticité dans la structure des organes administratifs. Ce fut l'un des derniers ouvrages de ce grand savant, un des fondateurs de la science moderne du droit administratif dans notre pays. Ensuite, on trouve les études concernant l'organisation des organes administratifs : Z. Leoński se penche sur le renforcement de l'autorité des conseils du peuple, tandis que J. Szreniawski s'occupe du principe du centralisme

démocratique dans l'édification et le fonctionnement du pouvoir local de l'État, J. Jendroska aborde le sujet des garanties du respect de la loi dans la procédure administrative, et E. Smoktunowicz traite du système de contrôle de l'administration. Les questions de l'administration des services sont abordées par T. Kuta, tandis que K. Sobczak présente les instruments juridiques de la mise en application des réalisations scientifiques et techniques, et J. Borkowski évoque les problèmes de la modernisation de l'administration. Plus loin on trouve l'étude de W. Brzeziński sur la protection de l'environnement et un article collectif de trois auteurs (M. Gromadzka, Z. Rudnicki et Z. Rybicki) sur la régionalisation économique dans les pays socialistes. Cette dernière étude introduit aux problèmes de gestion économique, qui sont traités dans les travaux de L. Bar sur le groupement des entreprises d'État, de T. Rabska sur le rôle des organes représentatifs dans la gestion des entreprises d'État en République Populaire de Pologne, et de R. Malinowski au sujet du rôle du mouvement coopérateur dans l'économie nationale. Le recueil se termine par deux études intéressantes : celle de J. Służewski sur la procédure d'exécution et celle de Z. Rybicki au sujet de la mise à profit des expériences administratives polonaises par les pays en voie de développement.

Nous voyons donc que les problèmes étudiés sont des plus variés. Il serait inopportun d'effectuer ici des analyses détaillées de différentes études qui, pour des raisons évidentes, sont brèves, ce qui fait que leur style est concis, qu'elles signalent seulement des problèmes, sans être pour autant superficielles ou excessivement générales. Il convient de souligner que les auteurs appartiennent à plusieurs générations, depuis la plus ancienne, où nous trouvons des noms de renommée européenne, et même plus large, comme L. Bar ou W. Brzeziński, jusqu'à la plus jeune mais déjà reconnue de savants spécialisés dans cette branche du droit, comme M. Gromadzka ou Z. Rudnicki. Cela fait également que le recueil représente aussi fidèlement que possible la science actuelle du droit administratif polonais.

Il semble que les éditions futures du recueil puissent être enrichies de quelques sujets, où notre science peut se prévaloir déjà de quelques réalisations et qui, en raison d'une sélection nécessaire, ont été laissés de côté. Il s'agit notamment du système des sources du droit administratif, de la législation administrative, de l'état actuel de la science sur le rapport de droit administratif (l'absence de ce sujet s'explique peut-être par ce que les représentants du centre cracovien, qui s'y spécialisent, ne se trouvent pas parmi les auteurs du recueil). Par ailleurs, il faudrait traiter des formes d'action de l'administration, de la fonction publique, et il serait peut-être utile de passer brièvement en revue la législation sur la gestion de différents secteurs de l'administration, etc. Ce disant, nous nous rendons bien compte qu'il était impossible d'aborder tous les problèmes, qu'une sélection s'imposait et puis, qu'en fin de compte, ce qui importe, ce ne sont pas les lacunes mais le contenu du recueil. Or, ce contenu est très important et les auteurs ainsi que les rédacteurs ont droit à notre reconnaissance. Il s'agit, nous l'avons dit, d'une première publication de ce genre qui sera sans doute suivie d'autres recueils. Il est en effet extrêmement important que l'information sur l'acquis de la science polonaise du droit, pas seulement administratif, atteigne les spécialistes intéressés, qui sont bien plus nombreux qu'on ne pourrait le croire. C'est pourquoi, la publication de cet ouvrage est très chaleureusement accueillie par le « Droit Polonais Contemporain ».

*Janusz Łętowski*